



Association Loi 1901

A Cœur et A Crins

Adresse : 22 Chemin de Villeneuve

33480 SAINTE HELENE

Téléphone 06.1470.35.13

Email : acoeuretacrins@gmail.com

Identification R.N.A : W334001572

Contrat Parrainage Soins-Entretien

Le Parrainage « Soins- Entretien » consiste à verser la somme de votre choix (minimum 20 €/mois) de façon régulière afin de soutenir notre association pour l'entretien et les soins concernant l'équidé que vous aurez choisi. Dans le cadre de ce contrat, le versement d'une adhésion annuelle est obligatoire, la durée est totalement libre avec cependant un minimum de six mois. L'Association reste propriétaire de l'Equidé mais vous avez la possibilité de voter pour toute décision concernant l'équidé « filleul ». Votre avis et celui de la Présidente seront prépondérants en cas de partage des voix. Chaque équidé possède un cahier de suivi, vous êtes invités à consulter ce cahier et/ou en demander une copie à la Présidente. Dans le cas d'une décision d'adoption de l'Equidé, vous êtes prioritaire et vous en serez le premier informé. Seulement Un don vous sera demandé si vous devenez adoptant.



Prénom : **Nom** : **Age** : (pour les mineurs, ou personnes ne disposant pas de leur pleine capacité juridique, remplir la page 2 'Autorisation parentale')

Adresse :

Code postal : **Ville** : **Pays** :

Email :

Tél. :

Je souhaite parrainer l'équidé (ou les équidés) nommé(s) :

.....

Je verser la somme de : ... €/mois - Pour une durée de : /mois (L'Association s'engage à verser le trop perçu en cas de départ du cheval par adoption ou décès).

Je souhaite régler par :

- Par Virement bancaire** : Association A Cœur et à Crins
Code établt : 13306 - Code guichet : 00014 - N° de compte : 00092653500 - Clé : 07
- Par Chèque** : à l'ordre de Association A Cœur et à Crins : A envoyer à Association A Cœur et à Crins -
- En espèces** à remettre en mains propres à la Présidente de l'Association Mme SAINSEVIN Valérie ou la Trésorière Mme CHAMBON Joelle

L'Association se réserve le droit de rompre le contrat sans préavis en cas non respect du dit contrat. Les sommes versées ne seront pas restituées.

Date : Signature (contre signature des parents le cas échéant)